



**Ville de Lausanne**

Municipalité

case postale 6904 – 1001 Lausanne

Département fédéral de l'économie, de  
la formation et de la recherche  
M. Guy Parmelin  
Conseiller fédéral  
Bundeshaus Ost  
3003 Berne

dossier traité par SMUN/PG  
notre réf. A.1/2025/61 - rp  
votre réf.

Lausanne, le 18 septembre 2025

**Réponse à la consultation sur la nouvelle loi fédérale sur le soutien aux expositions nationales (LSEN)**

Monsieur le Conseiller fédéral,

La Ville de Lausanne fait partie des 10 villes fondatrices du projet d'exposition nationale NEXPO et se trouve directement concernée par la phase de consultation du projet de loi susmentionné. C'est pourquoi nous avons étudié attentivement votre projet de loi et vous transmettons notre réponse et le questionnaire de consultation en annexe.

La Ville de Lausanne soutient le projet de loi, à deux exceptions près. A nos yeux, une future exposition nationale ne pourra se faire et mériter cette appellation qu'avec un soutien financier fort de la Confédération, couvrant au minimum 50% du budget de la manifestation. La future loi doit également rendre contraignant ce soutien, dès lors qu'un projet aura reçu l'aval du jury et de la Conférence des gouvernements cantonaux.

Ce soutien financier, indispensable à la mise en place d'une exposition nationale ambitieuse, doit également déjà être garanti pour les projets envisagés lors des années 2030, sans quoi les différentes initiatives en cours sont compromises. Nous demandons dès lors au Conseil fédéral de revenir sur sa décision de ne pas cofinancer de projet au cours des années 2030, en raison de la situation financière actuelle.

En vous souhaitant bonne réception de ces lignes, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod



Le secrétaire  
Simon Affolter

Annexe :           ment.

Copies :           Monika Litscher, directrice de l'Union des villes suisses  
Christina Hanke, directrice de NEXPO